



## Appel à manifestation d'intérêt

Déploiement d'un système de production et de distribution d'hydrogène vert dans le cadre de l'écosystème hydrogène d'Alès Agglomération

### 1. Contexte de développement de l'écosystème hydrogène

Précurseur dans la mobilité durable avec une stratégie de territoire orientée sur le déploiement de la technologie électrique et du covoiturage, Alès Agglomération souhaite conforter ce positionnement environnemental dans la mobilité et l'étendre à l'industrie puis à l'habitat. Dans cette logique, la technologie hydrogène, identifiée comme solution d'avenir par l'Europe, la France et la Région Occitanie apparaît comme adaptée au développement du territoire.

Ainsi, Alès Agglomération souhaite s'engager dans le développement d'une filière hydrogène ambitieuse sur son territoire. Dans ce contexte, la présentation du 12 février 2021 a marqué l'annonce officielle d'un projet d'écosystème hydrogène incluant production, distribution et consommation de l'hydrogène. Ce projet vise le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet (AAP) « écosystèmes territoriaux hydrogène » de l'ADEME, dépôt pour la date butoir de [l'AAP du 14 septembre 2021](#).

L'appel à projet de l'ADEME représente une opportunité concrète de sécuriser des subventions permettant de réduire le surcoût des véhicules hydrogène, et le prix de l'hydrogène à la pompe. En effet, la mobilité hydrogène étant actuellement en phase d'amorçage de marché, ces solutions viennent avec un surcoût, que l'ADEME tout comme d'autres financeurs proposent de couvrir en partie afin de favoriser le développement de cette forme de mobilité zéro émission présentant de nombreux avantages opérationnels comme de boucle vertueuse sur les territoires (production d'énergie renouvelable, utilisation pour produire de l'hydrogène renouvelable, mobilité zéro émission grâce à cet hydrogène). Afin d'attribuer ces subventions, l'ADEME procède par AAP permettant de sélectionner les projets les plus convaincants. Le cahier des charges de l'appel à projet comprend un certain nombre de critères dont notamment une capacité de production d'hydrogène minimale de 1MW, un niveau fixé de sécurisation des usages, etc. Sur ce 2e point, les usages sécurisés et présentés dans le dossier de candidature devront représenter 50% de la capacité de production de l'électrolyseur dans les deux ans qui suivront son déploiement.

Un planning visant des déploiements rapides, avec sélection de fournisseurs et acquisition du matériel de production et distribution d'hydrogène début 2022, permet d'envisager le déploiement de l'électrolyseur pour le début de l'année 2023. Ce calendrier de déploiement étant prévisionnel, un autre scénario retardé d'un an est envisagé en fonction des usages effectivement disponibles. Par conséquent, compte-tenu de la capacité de l'électrolyseur considéré (1MW, soit environ 400 kilos par jour), Alès Agglomération vise une demande équivalente à 200kgH<sub>2</sub>/jour sécurisée d'ici début 2025. Cet objectif permettra d'assurer une cohérence économique. En effet, l'optimisation des usages permettra d'assurer un tarif de l'hydrogène à la pompe compétitif pour assurer le déploiement de cette technologie sur le territoire. Afin de déployer ses premiers usages, Alès Agglomération va déployer ses premiers véhicules selon le triptyque Autobus, Autocars et Benne à Ordures Ménagères. L'initiation de cette stratégie hydrogène sera ensuite confortée par la mobilité lourde (Transport de

Marchandises), les applicatifs dans le secteur de l'industrie ainsi que dans l'habitat dès lors que les technologies seront disponibles. La solution hydrogène sera étudiée et encouragée pour tout nouveau programme d'Alès Agglomération.

Dans cette démarche de promotion de l'hydrogène vert, Alès Agglomération, en partenariat avec la Banque des Territoires a engagé des études préalables avec Element Energy (cabinet de conseil spécialisé dans la transition vers le zéro émission) et Inddigo (cabinet de conseil en mobilité territoriale). L'objectif étant de définir le périmètre de l'écosystème hydrogène, ses évolutions potentielles et la stratégie de déploiement de l'écosystème.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de définir l'implication des opérateurs énergétiques trouvant un intérêt dans cet écosystème afin de sélectionner celui qui répondra à l'AAP écosystèmes territoriaux hydrogènes aux côtés d'Alès Agglomération et de ses partenaires.

## 2. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent AMI a pour objectif de définir avec quel opérateur énergéticien Alès Agglomération va initier et développer son écosystème hydrogène afin d'en faire un atout pour son territoire. Cette démarche sur le long terme débutera avec une réponse commune pour l'AAP « écosystèmes territoriaux hydrogène » de l'ADEME, puis se poursuivra avec des projets communs sur le long terme : horizon 2030 – 2050.

### 2.1 Périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt

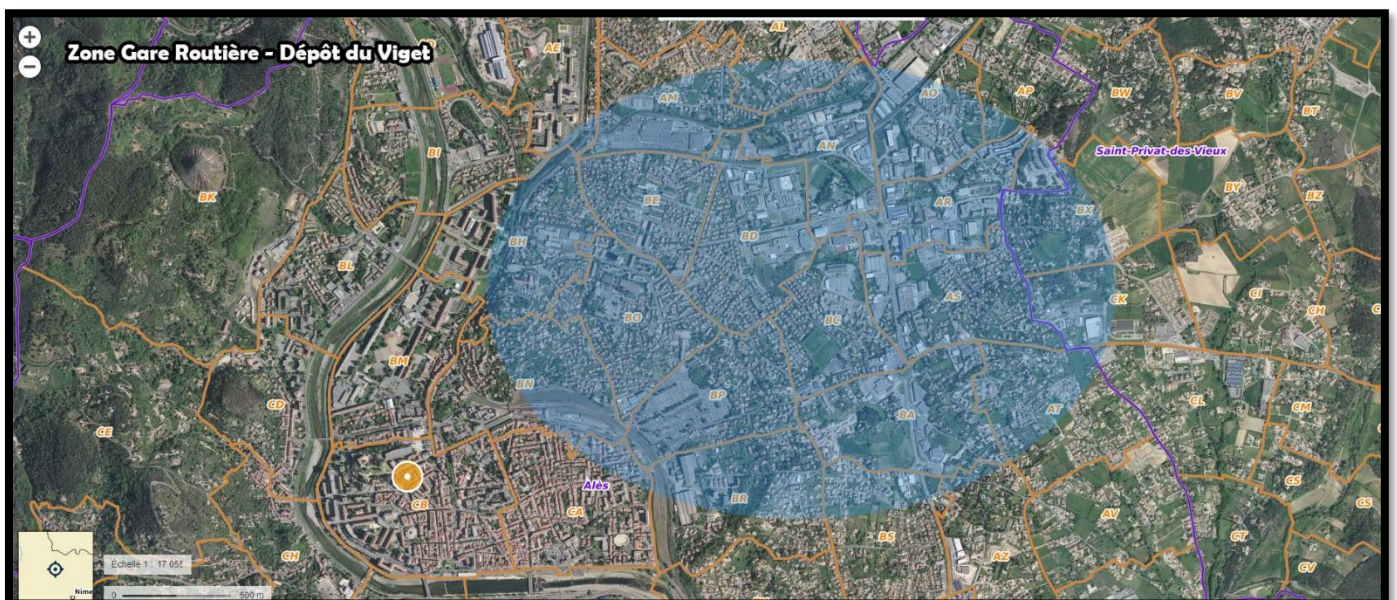
1. La production d'hydrogène vert (électrolyseur alimenté par électricité verte)
2. La distribution d'hydrogène vert (station d'avitaillement hydrogène)
3. L'aide au développement des usages sur le territoire (mobilité, industrie, chauffage collectif, habitat, tout autre technologie différenciante pour le territoire)
4. Contribution à la création d'une filière de recherche et de formation spécialisée hydrogène (en partenariat avec les structures existantes)

### 2.2 Périmètre géographique des sites de Production/Distribution

Pour structurer l'écosystème hydrogène du territoire, Alès Agglomération, en lien avec Inddigo et Element Energy a estimé les lieux les plus adaptés en ce qui concerne la production d'hydrogène vert, ainsi que sa distribution en vue de limiter le haut le pied des premiers usages.

#### 2.2.1 Gare Routière – Le Chemin du Viget

La première zone identifiée se situe entre la gare routière d'Alès et le dépôt de bus du chemin du Viget. Cette zone à forte densité de population présente un avantage certain sur les futurs développements d'usage de la technologie hydrogène.



### 2.2.2 Pôle Mécanique – Lacoste Lavabreille

Cette seconde zone identifiée présente l'avantage d'évolutions aisées de l'infrastructure ainsi que de la proximité avec la RN 106 qui accueille un trafic dense, notamment en matière de transports lourds. Enfin, les possibilités de développements photovoltaïques sont envisageables sur les deux sites.



## 3. Engagements au développement de l'hydrogène

Dans le cadre de la création de son écosystème hydrogène, Alès Agglomération envisage de déployer 14 autobus/autocars ainsi que 3 bennes à ordures ménagères d'ici 2030 (évolutions envisageables en fonction de la maturité des technologies). En parallèle, le territoire effectue une prospective auprès des entreprises de transports et des industriels locaux afin de multiplier les usages. Si la réponse à l'AAP de l'ADEME constitue une première étape, il s'agit d'une stratégie forte du territoire. Le Groupe Capelle, leader européen du transport exceptionnel a déjà manifesté son intérêt pour contribuer au développement de l'écosystème. Alès Agglomération, compte sur son futur opérateur énergétique partenaire pour accélérer ce développement selon le triptyque : Mobilité, Industrie, Habitat.

### 3.1 Mobilité

L'enjeu majeur du développement de la mobilité hydrogène consiste à décarboner la mobilité. Au-delà des engagements d'Alès Agglomération, le territoire, second bassin industriel d'Occitanie, propose de nombreuses opportunités pour un opérateur énergétique. Ainsi, les identifier et les développer fait partie des ambitions de ce partenariat.

**Exemple :** *Dans le maillage du réseau de distribution d'hydrogène, le transport de ce vecteur énergétique sera un enjeu majeur. L'expertise des du groupe Capelle dans les transports spéciaux permet une synergie axée sur l'économie circulaire.*

### 3.2 Industrie

La décarbonation de l'industrie, fortement présente sur le territoire fait partie des préoccupations d'Alès Agglomération. Accompagner les entreprises du territoire sur une stratégie vertueuse est un enjeu de taille qui passe par la mobilisation d'experts techniques et financiers. Demain, l'industrie sera sans aucun doute le premier consommateur d'hydrogène vert. Alès Agglomération souhaite identifier un partenaire qui fera de cette technologie un avantage concurrentiel décisif pour les industriels de son territoire.



### 3.3 Habitat

Dans le cadre de son mix énergétique, Alès Agglomération envisage la solution hydrogène dans le cadre de chauffage collectif. Ayant un réseau de gaz de ville identifié, l'injection d'hydrogène dans ce réseau sera également une opportunité d'améliorer l'emprunte carbone du territoire. Que ce soit en termes d'expérimentation ou de déploiement effectif, le territoire est sensible à cette dimension afin de verdir le parc immobilier.

### 4. Critères d'éligibilités

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à toute personne morale privée ou publique ayant une expertise en tant qu'opérateur énergétique et tout particulièrement dans le domaine de l'hydrogène.

### 5. Modalité de candidature

#### 5.1 Pièces à fournir

- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
- Présentation succincte de la structure répondante avec le/les projet(s) hydrogène en cours (détail du consortium si réponse commune)
- Information du contact désigné par l'entreprise/le consortium (Nom, Prénom, Titre, adresse email, numéro de téléphone portable, numéro de téléphone fixe)
- Description succincte de l'implication du répondant sur le territoire d'Alès Agglomération
- Lettre d'engagement indiquant la capacité à répondre aux volets financier et technique de l'AAP Écosystème Territoriaux Hydrogène de l'ADEME avant le 1<sup>er</sup> Septembre
- Dossier de candidature au présent Appel à Manifestation d'intérêt en s'appuyant sur le point 6 : Critères d'analyse et de sélection des projets.

#### 5.2 Modalité de transmission

Les réponses au présent AMI peuvent être soit remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Service des Marchés Publics  
Place de l'Hôtel de Ville  
30100 Alès

Soit envoyé par pli recommandé avec avis de réception ou courrier suivi (type chronopost...), à l'adresse suivante :

Service des Marchés Publics  
BP 70 038  
30101 Alès Cedex

Ou par email à l'adresse suivante : [jeremy.marincudraz@alesagglo.fr](mailto:jeremy.marincudraz@alesagglo.fr)

Pour toute demande complémentaire, merci d'adresser vos questions à [jeremy.marincudraz@alesagglo.fr](mailto:jeremy.marincudraz@alesagglo.fr)

#### 5.3 Calendrier et date limite de remise des manifestations d'intérêt

- **27 Mai 2021** : Publication de l'AMI Déploiement d'un système de production et de distribution d'hydrogène vert dans le cadre de l'écosystème hydrogène d'Alès Agglomération
- **28 Juin 2021** : Date limite de remise des manifestations d'intérêt à 16h00
- **12 Juillet 2021** : Désignation du/des sélectionné(s)
- **19 Juillet 2021** : Validation finale des usages déployés par Alès Agglomération
- **1<sup>er</sup> Septembre 2021** : Remise des volets techniques et financiers de l'AAP Écosystème Territoriaux Hydrogène de l'ADEME

## 6. Critères d'analyse et de sélection des projets

Volet	Détail	Notation
Développement Écosystème	<b>Implication dans la stratégie du territoire sur le long terme (Horizon 2030 - 2050), en contribuant aux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des usages mobilité</li> <li>- Développement des usages industrie</li> <li>- Identification et développement des usages habitat</li> <li>- Prospective et accompagnement des acteurs</li> </ul>	/15
Développement Écosystème	<b>Développement de la filière :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement dans la mise en place de formations techniques par le biais des structures locales de formation</li> <li>- Développement de synergies de recherche avec l'Institut Mines-Télécom Alès</li> </ul>	/10
Développement Écosystème	<b>Accompagnement dans les expérimentations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de déploiement rapide de solutions temporaire ou définitive</li> <li>- Proposition d'expérimentation dans les usages Mobilité/Industrie/Habitat en lien avec les besoins identifiés sur le territoire</li> </ul>	/10
Production - Distribution	<b>Choix d'approvisionnement en énergie verte :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement de champ photovoltaïque (existant ou en projet)</li> <li>- Power Purchase Agreement</li> </ul>	/5
Production - Distribution	<b>Solution de production de l'hydrogène vert :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif choisi (électrolyseur/Station)</li> </ul>	/20
Production - Distribution	Positionnement géographique du/des sites de production / distribution <i>(si plusieurs scénarios envisagés, les décrire)</i> , proposition de solutions alternatives.	/10
Production - Distribution	Calendrier de déploiement du dispositif de production/distribution initial <i>(si plusieurs scénarios envisagés, les décrire)</i>	/5
Production - Distribution	Perspectives d'évolution du dispositif et calendrier d'évolution en fonction de la zone géographique <i>(si plusieurs scénarios envisagés, les décrire)</i>	/5
Production - Distribution	Prix de vente estimé du kilogramme d'hydrogène en fonction des seuils de consommation <i>(si plusieurs scénarios de production/distribution envisagés, indiquer les prix de vente pour chaque solution) et en se basant uniquement sur les usages mobilités identifiés.</i>	/20
<b>Total</b>		<b>/100</b>

La Communauté Alès Agglomération se laisse la possibilité d'engager des négociations auprès d'un ou plusieurs opérateurs économiques au regard du résultat de la concurrence et de la qualité des candidatures remises.

Dans des conditions garantissant l'égalité de traitement des candidats et de transparence de la procédure, les opérateurs économiques seront avertis, par la Communauté Alès Agglomération (par télécopie avec accusé de réception, lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre mode dématérialisé) du jour, de l'heure, de l'adresse et des modalités de la négociation.

Les opérateurs économiques ont le libre choix des moyens et des supports pour présenter leur projet en phase de négociation et ce, à leur charge.

La Communauté Alès Agglomération peut procéder à des négociations successives aux fins de se voir apporter des compléments d'information si cela est nécessaire et de nouvelles propositions. En tout état de cause, les candidats ne peuvent pas modifier substantiellement leur offre à l'issue des négociations.

Ne sont notamment pas considérées comme des modifications substantielles au sens de l'alinéa précédent :

- Les informations complémentaires en réponse aux questions des candidats,
- Les informations tendant à répondre à d'éventuelles contradictions ou difficultés d'interprétation entre les documents du présent marché qui ne seraient pas directement contraires aux informations déjà transmises.

L'attention des candidats est portée sur le fait que chaque candidat admis à la négociation est entendu dans des conditions de stricte égalité.

Aucune information susceptible d'avantager un candidat au détriment d'un autre n'est communiquée par la Communauté Alès Agglomération.

La Communauté Alès Agglomération peut renoncer à l'avantage de la négociation et choisir le candidat sur la base des propositions initiales.